

# Comprendre le fonctionnement d'un RFC : Répartiteur de Frais de Chauffage



Afin de répondre à la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance verte (LTECV), votre logement est équipé de répartiteurs de frais de chauffage (*un par radiateur*) afin de régler votre consommation réelle d'énergie et de réaliser à termes des économies de chauffage.



## QU'EST-CE QU'UN RÉPARTITEUR DE FRAIS DE CHAUFFAGE ?

Le répartiteur de frais de chauffage, c'est un boîtier électronique radio placé sur le radiateur grâce à une semelle de contact.

## COMMENT FONCTIONNE UN RFC ?

Les répartiteurs de chauffage sont des équipements électroniques équipés de deux sondes de température :

- Une sonde qui mesure la température ambiante de la pièce
- Une autre sonde qui mesure la température du corps de chauffe du radiateur.

L'appareil relève les mesures en continu et calcule une unité de consommation tout au long de la période de chauffe. Cet appareil a une durée de vie d'environ 12 ans et ne nécessite aucun entretien de votre part.



## POURQUOI INSTALLER UN RFC ?

Les RFC ont été installés dans votre logement afin de répartir les dépenses liées au chauffage selon vos consommations réelles.

L'objectif est de sensibiliser chacun d'entre vous à sa propre consommation et de réaliser, à terme, des économies d'énergie grâce à l'auto-gestion des robinets des radiateurs.

## COMMENT LES DONNÉES DE CONSOMMATION SONT-ELLES TRANSMISES ?

Les données sont transmises par radio et ne nécessitent aucune intervention de votre part. Elles sont collectées à distance par des antennes de télérelève d'OCEA Smart Building, le prestataire de service d'EKIDOM.



### ATTENTION, LE RFC EST LA PROPRIÉTÉ D'EKIDOM

Il est formellement interdit de décrocher ou d'endommager ce boîtier. Cela pourrait nuire gravement à la réception des données de consommation. Si tel était le cas, un forfait majoré en fonction de la typologie du logement vous serait alors facturé ainsi que le prix du boîtier. Si vous remarquez un problème/une défaillance du boîtier RFC, vous pouvez contacter votre Direction Territoriale de rattachement.

## COMMENT EST FACTURÉE MA CONSOMMATION AU RÉEL ?

La facturation de votre chauffage au réel se déroule de la façon suivante :

- 70% de la facture totale de chauffage de votre résidence sera répartie en fonction de la consommation de chaque logement relevée par les RFC.
- 30% de la facture totale de chauffage de votre résidence est répartie en fonction de la surface de chaque logement.

## COMPORTEMENTS ÉCO-RESPONSABLES À ADOPTER

- Chauffer uniquement quand cela est nécessaire.
- 1 degré de moins = 7% d'économie d'énergie.
- Aérer 5 à 10 minutes par jour fenêtres grandes ouvertes et robinets de radiateurs fermés pour renouveler l'air sans refroidir les murs.
- Éviter de placer un meuble, un cache ou un rideau devant le radiateur. Cela réduit de manière significative son efficacité.
- Fermer les volets dans chaque pièce pendant la nuit.

